

2026-04-09-01 : Election du Président de la Communauté de Communes
des Vallées du Haut-Anjou

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Jacques Mathieu, doyen de l'assemblée.

Département de Maine-
et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :48
Membres présents :44
Pouvoirs :3
Quorum :25
Votants :47
Votes pour Nooruddine Muhammad:44
Votes nuls :0
Abstention :3
Date de convocation : 02/04/2026
Date d'affichage: 10 AVR. 2026

Étaient présents :

Laura CLÉMENT, Pierre-Pascal BIGOT, Nicolas GUYOT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Yamina RIOU, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Bénédicte ANGLES, Jérôme DELOIRE, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Amélie PAQEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Véronique LANGLAIS, Marie-Laure TEMPLÉ, Jean-Pierre BOISIAUD, Jean-Yves CHATILLON, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Maryse GUEMAS, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATÉ, Jacques MATHIEU, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Excusés : Bastian GENTE, Jean-François PERDRIAU, Maryline LEZE, Gilles Raymond HAMON

Pouvoirs :

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Gilles Raymond HAMON donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Jean-François PERDRIAU donne pouvoir à Véronique LANGLAIS

Secrétaire de séance : Nicolas GUYOT

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260409-2026-04-09-01-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.2122-4 ;

VU le Code Électoral ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'axe du projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT la candidature de M. Nooruddine Muhammad à la fonction de Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT qu'aucun membre de l'assemblée ne s'est porté candidat à cette fonction ;

CONSIDERANT le résultat du scrutin secret suivant :

- Nooruddine Muhammad : 44 voix ;
- votes blancs : 3 voix ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur MATHIEU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, décide :

- **De proclamer Nooruddine Muhammad élu Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.**

Pour extrait conforme au registre

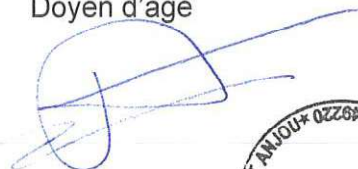
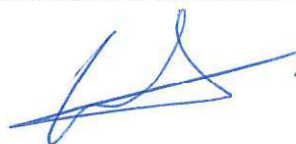
Fait et délibéré en séance
le 9 avril 2026
au Lion d'Angers,

Jacques Mathieu

Doyen d'âge

Nicolas Guyot

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260409-2026-04-09-01-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.